



29E. Sauveteur Secouriste du travail (SST)

Contexte :

« Dans chaque atelier [...], dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. » (Article R. 4224-15 du Code du travail français).

Objectifs de la formation :

- Se situer en tant que sauveteur/secouriste du travail dans son entreprise
- S'approprier la conduite à tenir en cas d'accident
- Appliquer ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise ou toute personne amenée à prodiguer les premiers secours en cas d'accident et souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- Les secours, les panneaux et dispositifs à utiliser, la composition de la trousse de secours
- Les dispositions à prendre en cas d'accident : les bons réflexes, les premiers soins, le bon diagnostic...
- Les risques : cas où la victime s'étouffe, saigne, ne répond pas mais respire...
- La démarche « protéger, examiner, faire alerter, secourir »
- Utilisation du défibrillateur

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques seront complétés par des démonstrations, des applications pratiques par les participants ainsi que l'utilisation du défibrillateur.

En fin de formation, la réalisation d'une évaluation pratique en situation d'accident et évaluation orale relative au cadre réglementaire d'intervention des SST permet de vérifier et de valider les acquis de formation.

L'obtention du SST est conditionnée à la réussite de ces 2 évaluations.

Il est délivré aux stagiaires ayant suivi la formation avec succès une carte de sauveteur secouriste du travail - validation délivrée par l'INRS.

Le SST donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

Jean-Charles DEININGER, Secouriste du travail, spécialisé en gestes et postures

Responsable de la formation :

Philippe LEFRANCOIS, Formateur



Durée

14 heures
2 jours consécutifs

Date

5-6 février 2018



Lieu

Rouffach ou Mulhouse

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	Nous consulter	168 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Spécificités du parcours

- Chaque stage fera l'objet d'une évaluation
- Le parcours peut se réaliser sur plusieurs années, dans un délai de 5 ans
- Pour obtenir l'agrément E140-E141 et ainsi valider la totalité du parcours, il faut :
 - ↗ Participer à une journée d'examen (nous consulter pour la date)
 - ↗ Etre titulaire du certificat « Sauveteur Secourisme du Travail » valide